

Formation OCMI Officier Chef Mécanicien Illimité DE L'ÉCOLE NATIONALE SUPERIEURE MARITIME

RECRUTEMENT EN 2^{EME} ANNEE DE FORMATION INITIALE

Sélection sur titre pour les titulaires du BTS Maritime Maintenance des Systèmes Electro-Navals (MASEN)

Procédure de candidature

<u>Ouverture des candidatures :</u>	16/03/2026
<u>Clôture des candidatures :</u>	31/05/2026 (23h59 – heure de Paris)
Date de réponse d'admission_en formation au plus tard le 13 juillet 2026	
<u>Lieu de la formation :</u>	Saint Malo
<u>Début de la formation en cas d'admission :</u>	02 septembre 2026
<u>Fin de la formation :</u>	26 juin 2027
<u>Frais de scolarité :</u>	1600€ UE – 8000€ hors UE

CONDITIONS REQUISSES POUR CANDIDATER :

- OU**
- Être en dernière année de formation du BTSM MASEN ;
 - Être en possession du Diplôme de Technicien Supérieur Maritime, spécialité « Maintenance des systèmes électro-navals ».

SELECTION :

La sélection s'effectue en deux phases :

- Une étude du dossier ;
- Un entretien pour les candidats admissibles.

1. MODALITES DE CANDIDATURE

a) INSCRIPTION

L'inscription se fait uniquement en ligne en se connectant sur le lien ci-dessous :
www.supmaritime.fr

ATTENTION : Si vous ne disposez pas encore de compte, cliquer sur « création de compte » et compléter le formulaire en ligne. Enregistrez votre saisie puis vous recevrez un mail vous permettant d'accéder à votre espace extranet ENSM et ainsi vous inscrire en ligne.

A la suite de l'inscription en ligne, le candidat recevra un courriel de confirmation de préinscription.

b) APTITUDE MEDICALE

Les candidats doivent s'assurer avant l'entrée en formation de satisfaire aux conditions d'aptitude physique à la profession de marin définies par le décret n° 2015-1575 du 03 décembre 2015.

Si le candidat est admis, il doit certifier cette aptitude par un médecin du service de santé des gens de mer et fournir le certificat d'aptitude à l'inscription.

La liste des services de santé des gens de mer est à télécharger sur le site :
<http://rdvsantemarin.application.developpement-durable.gouv.fr/agendassgm/index.jsp>

2. CONSTITUTION DU DOSSIER DE CANDIDATURE

1. Règlement de 60 euros pour les frais de dossier
⇒ Règlement des frais de dossier
 - Soit par paiement en ligne
 - Soit par virement bancaire sur le compte de l'ENSM
 - [IBAN] FR76 1007 1130 0000 0010 0700 190
 - [BIC] TRPUFRP1
2. Photocopie de la carte nationale d'identité (recto-verso) ou du passeport
3. Justificatif de niveau d'études consistant en :
 - Copie des notes et appréciations des scolarités post-bac
 - Copies des diplômes et/ou brevets détenus
4. Document attestant de l'aptitude médicale à la profession de marin, en cours de validité
5. Lettre de motivation*
6. Et si le candidat en est détenteur les certificats suivants :
 - Certificat de formation de base à la sécurité (CFBS)
 - Certificat de qualification avancée de lutte contre l'incendie (CQALI)
 - Certificat d'aptitude à l'exploitation des embarcations et radeaux de sauvetage (CAEERS)
 - Enseignement médical de niveau 2 (MED2)
 - Attestation de formation de base pour le service à bord de navires soumis au recueil IGF (Base IGF)
 - Formation de base à la haute tension (base HT)
 - Formation avancée à la haute tension (HT avancée)
 - Formation navire à passagers
 - Attestation de formation à la direction et au travail en équipe ainsi qu'à la gestion des ressources à la passerelle et à la machine
 - Spécifique sûreté
 -

* *Expliciter les sigles, donner les appellations complètes des formations suivies, diplômes et titres obtenus.*

Les pièces du dossier sont à enregistrer au format PDF sur votre espace candidat extranet ENSM et codifiées comme suit :

- CNI_NOM DU CANDIDAT (Carte Nationale d'Identité) ou PAS_NOM DU CANDIDAT (passeport)
- DIP_NOM DU CANDIDAT (diplôme ou niveau d'études obtenu)
 - DIP1_NOM DU CANDIDAT > diplôme n°1
 - DIP2_NOM DU CANDIDAT > diplôme n°2
 -
- MED_NOM DU CANDIDAT (attestation aptitude médicale)
- MOT_NOM DU CANDIDAT (lettre de motivation)
- CFBS_NOM DU CANDIDAT (certificat CFBS)
- CQALI_NOM DU CANDIDAT (certificat CQALI)
- CAEERS_NOM DU CANDIDAT (certificat CAEERS)

- AUTRES_NOM DU CANDIDAT (tout autre pièce à apporter au dossier)
 - AUTRES1_NOM DU CANDIDAT > information n°1
 - AUTRES2_NOM DU CANDIDAT > information n°2
 - ...

La candidature à la sélection est effective qu'une fois l'ensemble des pièces justificatives reçues et validées. Un dossier incomplet ne sera pas soumis à la commission de sélection.

3. DÉROULEMENT DES ENTRETIENS

Les candidats sélectionnés recevront une convocation dématérialisée avant le 07 juillet 2026, pour un entretien en visioconférence via l'application Teams.

Une confirmation est demandée par retour de mail à l'adresse ci-dessous :

Contact : bef.saintmalo@supmaritime.fr

Aucun résultat de sera communiqué par téléphone.

INFORMATION

Les bourses d'études sont attribuées selon les critères fixés par l'arrêté du 24 juin 2013 (journal officiel de la république française du 3 juillet 2013).

Les informations sont à consulter sur le site internet de l'ENSM : www.supmaritime.fr